

Louis XVI à travers le prisme du cinéma

Problématique

Il s'agit de montrer et de comprendre comment se construit une Légende noire ou dorée autour du personnage de Louis XVI ?

Objectifs

- Etudier le personnage de Louis XVI à travers des sources et des documents de nature différente.
- Synthétiser et argumenter autour d'une étude de personnage historique.
- Faire preuve d'esprit critique en réfléchissant sur l'exploitation de différentes sources historiques pour le cinéma.

FICHE PROFESSEUR

DOSSIER 1



Peinture de J Duplessis, XVIII, Versailles, musée du château.



Louis XVI, roi constitutionnel. Pièce de 12 deniers.

DOSSIER 2

Le roi Louis XVI (1774-1792)

« Louis XVI avait des traits assez nobles empreints d'une teinte mélancolique ; mais sa démarche était lourde et sans noblesse, sa personne plus que négligée.

Son précepteur lui avait donné le goût de l'étude. Le roi avait continué à s'instruire : il savait parfaitement l'anglais. Il était géographe habile et se plaisait à tracer et à lever des cartes ; il savait parfaitement l'histoire.

Le roi montrait malheureusement un goût trop vif pour les arts mécaniques. La maçonnerie, la serrurerie lui plaisaient au point qu'il admettait dans son intérieur un garçon serrurier avec lequel il forgeait des clefs, des serrures. Ses mains, noircies par ce travail furent plusieurs fois en ma présence un sujet de reproches assez vifs de la part de la reine qui aurait désiré pour le roi d'autres délassements. Son cœur, à la vérité, le portait vers des idées de réforme ; mais les

clameurs des gens pieux et des privilégiés l'intimidaient et lui faisaient abandonner des plans que son amour pour le peuple lui avait fait adopter. »

Madame de Campan (première femme de chambre de Marie-Antoinette), *Mémoires*.

DOSSIER 3

Louis XVI au cinéma : les possibilités d'exploitation pédagogiques :

Le procès et l'exécution du roi

La Révolution française, deuxième époque : *Les années terribles*

Résumé de l'extrait projeté :

0 h 26' 15'' A la Convention, Saint Just réclame la mort de Louis Capet ; lentement chaque député commence à applaudir.

A la prison du temple, Louis XVI complimente son fils pour son écriture, et ses progrès en lecture quand entrent des émissaires de la Convention. Le maire de Paris, Chambon, informe le roi que la Convention a décidé de l'assigner devant un tribunal et qu'il ne pourra plus communiquer avec sa famille jusqu'au procès : ni avec sa femme, ni avec ses enfants.

Entrée de Louis XVI à la Convention. Pendant le procès le roi se bat avec véhémence, répondant à tous les griefs dont on l'accuse. Tumulte dans la salle à certaines de ces réponses. « Il sait que c'est sans espoir mais il a du courage. Je l'admire. » dit Camille Desmoulins.

Le procès dure plusieurs jours. Par la fenêtre, le roi arrive à communiquer quelques mots avec sa famille à l'étage en dessous.

Le verdict est ensuite rendu après une dernière prise de parole du roi : « *c'est peut-être la dernière fois que je m'adresse à vous. Je déclare que j'ai la conscience tranquille. Mais ce qui me blesse par dessus tout, c'est d'avoir été accusé d'avoir fait répandre le sang du peuple. J'ai tant aimé le peuple français et je croyais avoir donné tant de preuve de cet amour que jamais je n'aurai pu imaginer avoir à répondre à de telles accusations* ».

Les membres de la Convention montent à la tribune et votent : Carnot, Collot d'Herbois, Lindet, Marat, Saint Just, Robespierre, Desmoulins et Danton votent la mort.

Vergnaud et Brissot demandent la mort avec sursis ce qui leur vaut les huées du public.

On conduit le roi, à travers les rues de Paris, dans un carrosse noir sans aucun emblème de la royauté. Alors que Louis XVI sur l'échafaud tente une dernière fois de s'adresser au peuple : « Je meurs innocent de tous les crimes dont on m'accuse. Je pardonne à ceux qui sont coupables de ma mort et je prie Dieu pour que le sang que vous allez verser ne retombe jamais sur la France... ». Un roulement de tambour arrête son discours. Il est guillotiné ; un cri de joie accueille sa décapitation.

A la prison du Temple, son fils joue aux quilles. Sa sœur fond en larmes. Pendant que dans Paris on fait retentir les canons pour fêter l'événement. Marie Antoinette s'agenouille devant son fils, le dauphin, devenu désormais le roi Louis XVII.

0 h 44' 20''

La marseillaise de Jean Renoir

La scène présentant le roi quittant les tuileries avec sa famille est l'occasion pour Renoir de nous présenter un Louis XVI digne, malheureux, pathétique, dépassé par les événements face à une Marie Antoinette hautaine, agressive et méprisante. Cette vision inhabituelle, qui fut reprochée au réalisateur, a été peu exploitée au cinéma. En ce sens, il peut-être intéressant de l'analyser avec les élèves car c'est à partir ce film que Jean-François Balmer incarne un Louis XVI différent de celui que nous décrivait la femme de chambre de Marie Antoinette.

DOSSIER 3 : l'avis des historiens

Que faire du roi ? Des pétitions envoyées par les départements demandaient la mise en accusation de Louis XVI. Les Girondins hésitaient : en vertu de la constitution de 1791, la personne du roi était inviolable et sacrée. Saint-Just, jeune député de l'Aisne, fit alors un discours virulent : il mit face à face la souveraineté de la Nation et celle du roi, la légitimité et l'usurpation ; pour lui, Louis XVI était un criminel du seul fait qu'il avait été roi, et devait être, comme tel, non pas jugé, mais tué. Robespierre, un peu plus tard, alla dans la même direction : « il n'y a pas ici de procès à faire. Louis n'est point un accusé, vous n'êtes point des juges ; vous êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'Etat et les représentants de la Nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. »

Avec la découverte aux Tuileries de l'armoire de fer où se trouvèrent des pièces établissant la preuve des relations du roi avec les émigrés et les puissances étrangères, le procès de Louis XVI devint inévitable. Il s'ouvrit le 11 décembre 1792 et se termina le 20 janvier 1793. Le roi fut défendu par trois avocats Malesherbes, de Sèze et Tronchet.

A la question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentat contre la sûreté nationale ? » la Convention répondit « oui » à l'unanimité moins quelques abstentions. L'appel à la Nation de la sentence à rendre fut rejeté par 426 voix contre 278. Quelle serait la peine infligée ? Le 16 janvier, à huit heures du soir, commença le scrutin public par appel à la tribune. Vergniaud (une des principales figures des chefs girondins) vota la mort ; les hésitants lâchèrent pied devant les hurlements des tribunes. Il y avait 721 votants : 361 se prononcèrent pour la mort immédiate, 360 contre, soit une voix de majorité, celle du duc d'Orléans, cousin du roi. Comme 26 représentants avaient préconisé la mort mais avec sursis, on les ajouta aux 361, ce qui donna 387 régicides. Brissot tenta d'agiter la question du sursis. Celui-ci fut rejeté, dans un quatrième scrutin, le 20 janvier à 2 heures du matin, par 380 voix contre 310.

Le 21 janvier 1793, sur la place Louis XV devenue place de la Révolution, Louis XVI fut guillotiné devant une foule immense. Il mourut avec courage, en roi.

La Convention défiait ainsi l'Europe en lui jetant la tête d'un monarque. « Nous voilà lancés, écrivait un député, Lebas ; les chemins sont rompus derrière nous, il faut aller de l'avant bon gré, mal gré et c'est à présent surtout qu'on peut dire : vivre libre ou mourir ». La réponse à l'exécution de Louis XVI fut ainsi la constitution d'une grande coalition européenne contre la France.

D'après J. TULARD, *Les révolutions*, de 1789 à 1851, Fayard, 1985.

La Convention décide donc de juger le roi et s'institue, pour cela en cour de justice (...).

Tristes débats où l'ancien monarque, privé de la majesté royale, terne, tragique à force d'être ailleurs, s'enferme avec ses avocats dans un système de défense étriqué. Louis XVI, que ses juges appellent « Capet », de son nom de famille comme n'importe quel citoyen, s'abrite derrière ses ministres, ou bien se cache dans sa mauvaise mémoire, ou encore nie tout, même l'évidence, comme les pièces signées par lui.

D'après F. FURET, *La Révolution*, tome 1 : 1770-1814, Hachette, 1998.

Etudier le personnage de Louis XVI à travers le prisme du cinéma

- 1) Présenter les documents des différents dossiers (nature, auteur...)
- 2) Comment Louis XVI est-il présenté sur les documents iconographiques (dossier 1) ?
- 3) Souligner en vert dans l'extrait des mémoires de Madame de Campan, les traits de caractères montrant la faiblesse du roi et souligner en bleu les traits de caractères montrant la force et la noblesse du roi.
- 4) En quoi l'(es) extrait(s) cinématographique(s) proposé(s) vous permet(tent) il(s) de pencher pour l'un ou l'autre trait de caractère présenté par le texte ? Expliquer votre choix ?
- 5) Comment le(s) réalisateur(s) présente(nt) t-il(s) le roi ? étudier plus particulièrement la manière dont les images sont construites (plans, musiques, montage...). Essayez de montrer quelles peuvent être les intentions du réalisateur ?
- 6) Avec quelle(s) vision(s) traditionnelle(s) du personnage, le cinéma essaye t-il de rompre à travers les extraits proposés ?
- 7) Au regard des textes d'historiens, les documents étudiés dans les dossiers vous semblent-il décrire Louis XVI de façon réaliste ?

En vous aidant des documents et de vos connaissances que pouvons nous en conclure sur le rôle du roi pendant la Révolution :

Louis XVI était-il à la hauteur ou était-il dépassé par les évènements ?